

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 4

Artikel: L'accélération de l'émission des comptes annuels
Autor: Bloch, J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'accélération de l'émission des comptes annuels

J.M. Bloch,
Associé, HSD Castel Jacquet Ernst et Young

Les délais d'émission des états financiers ont tendance à se raccourcir, et ce phénomène s'est très nettement accéléré ces dernières années. Ceci sous la pression des utilisateurs tant internes qu'externes. Les directions financières et comptables doivent donc adapter leurs méthodes de travail afin de répondre à ces nouvelles exigences ; ainsi de même pour les auditeurs qui ne peuvent rester à l'écart du mouvement.

Nous aborderons successivement les raisons et intérêts de cette accélération et les moyens à mettre en œuvre pour réussir ce qui représente, d'une certaine manière, une « révolution » dans les comportements.

Les incitations

Cette accélération résulte du fait, d'une part, que les résultats financiers de l'entreprise deviennent le facteur de décision sinon unique du moins fondamental pour les actions économiques et que, d'autre part, les décisions doivent être prises de plus en plus rapidement :

- C'est la Commission des Opérations de Bourse qui exige une information de plus en plus rapide, fiable et complète et selon une fréquence qui n'est plus seulement annuelle mais aussi trimestrielle et semestrielle.
- Ce sont les banquiers qui reconnaissent une importance accrue aux états financiers par rapport à la prise de sûretés réelles. Sûretés qu'il est, d'ailleurs, de plus en plus difficile d'exiger dans un monde économique où l'investissement incorporel gagne de l'importance.
- Mais c'est aussi la direction de l'entreprise elle-même qui n'accepte plus de décalage significatif dans les délais d'émission des informations de gestion qu'elle utilise pour

manager et des états financiers qui les officialisent. La direction doit, en outre, reconnaître que son image auprès des acteurs qui la sanctionnent (Conseil d'administration, actionnaires, analystes financiers et banquiers, etc.) dépend en partie de la diffusion rapide d'une information fiable.

Si l'importance d'un tel changement est amplifiée par un facteur « mode », il faut admettre la justesse des raisons qui ont modifié si nettement les habitudes.

Les moyens à mettre en œuvre

Cependant, pour les directions financière et comptable, finaliser les états financiers non plus quatre ou cinq mois après la date de clôture mais un mois, relève de l'impossible sauf à modifier considérablement leur approche à trois niveaux :

- procédures de travail de leurs services pour traiter les données répétitives,
- anticipation et estimation fiable des éléments comportant une part importante de jugement,
- mais aussi, et peut-être surtout, une plus grande acceptation du concept de seuil de signification.

La gestion des transactions répétitives

Les transactions sont, dans leur très grande majorité, de nature répétitive et leur comptabilisation relève de la mécanique : factures de ventes, factures fournisseurs, encaissements/décaissements, achats d'immobilisations et calculs d'amortissements, etc. La mise en place des moyens humains et informatiques appropriés doit donc permettre une comptabilisation quasiment instantanée. A ce niveau, un cas très fréquent de blocage a été celui des factures fournisseurs non reçues à la date de clôture. Il convient alors de concevoir un système fiable de recensement et de valorisation des réceptions non facturées sur la base des prix commandés en identifiant à l'avance les cas où l'estimation contient un risque significatif d'erreur et de traiter séparément ces cas, en général peu nombreux, par des personnes plus qualifiées. En ce domaine, la vitesse de comptabilisation dépend de l'efficacité des procédures mises en place et non de contingences externes à l'entreprise.

La gestion des « jugements »

Les éléments qui requièrent une part importante de jugement sont principalement,

- les provisions pour litiges,
- les provisions pour risques et charges, telles les provisions pour garantie,
- les provisions pour dépréciation d'actifs,
- les calculs d'impôts et les provisions pour participation et intérêsement,
- et, d'une certaine manière, la valorisation des stocks.

Cependant, si l'on reconnaît que tous ont par nature un caractère subjectif important, il est logique d'admettre que la justesse des estimations dépend plus de l'anticipation des facteurs et calculs concernés que des dates auxquelles elles sont faites. Étant entendu qu'une réactualisation des hypothèses est toujours possible mais sans demander alors beaucoup de temps, si les principes et méthodes de calcul ont déjà été arrêtés.

Il est préférable que ces estimations soient faites dans le cadre d'un arrêté comptable intérimaire proche de la date de clôture de manière à ce que la direction mesure la cohérence d'en-

semble et notamment puisse prendre des positions qui ne soient pas systématiquement orientées dans un sens ou dans l'autre. En fin d'exercice, il suffira d'examiner l'évolution des facteurs préalablement identifiés comme ayant une conséquence significative sur l'estimation.

L'impact du seuil de signification

Mais le changement le plus radical dans l'approche de travail concerne un concept qui a été cité plusieurs fois, celui du seuil de signification. Ce concept, aujourd'hui largement pratiqué par les auditeurs, n'est pas encore suffisamment accepté, tout au moins dans toutes ses conséquences, par les services comptables.

Le législateur et la pratique exigent des entreprises que leurs comptes soient sincères, c'est-à-dire qu'ils s'approchent autant que possible d'une exactitude difficile à atteindre. L'entreprise de son côté, et l'auditeur du sien, définissent le montant de l'écart acceptable, celui au-delà duquel les comptes cessent de donner l'image fidèle de la situation et du résultat : c'est le seuil de

signification. Les erreurs de plus faible montant peuvent être négligées et les comptables peuvent donc utiliser des procédures permettant d'accélérer la comptabilisation, pourvu qu'elles permettent de filtrer les erreurs significatives. Par contre, il est nécessaire que le significatif soit défini par la direction, ensuite communiqué et expliqué et que, d'autre part, l'utilisation qui en est faite soit portée à la connaissance de la direction.

*
* *

Changement dans les méthodes de travail des services comptables mais aussi changement d'approche des auditeurs et commissaires aux comptes. Il est, en effet, fondamental que leur intervention soit préalable à l'arrêté définitif des comptes et, d'une manière générale, à toute communication faite par la direction. Ce n'est que de cette façon qu'ils apporteront un réel service à leurs clients en fiabilisant les communications de la direction générale et en participant aux jugements effectués. Ceci implique qu'ils interviennent beaucoup plus tôt : par exemple en auditant le plus complètement possible la situation intérimaire établie par l'entreprise en fonction des méthodes décrites précédemment.

L'accélération de l'émission des états financiers représente donc une difficulté supplémentaire pour les directions financières et pour les auditeurs. Mais ceci est très motivant, car :

- c'est le signe d'un intérêt accru pour les états financiers et c'est leur rendre pleinement leur rôle de facteur de décision et d'action ;
- c'est aussi une communication et une coordination plus fortes entre « émetteurs » et « réviseurs ». ■

ÉVOLUER AVEC SON TEMPS

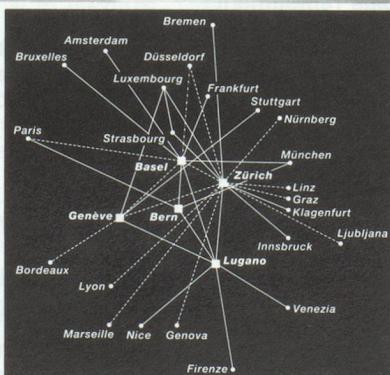
Un souci permanent
de la Chambre
de Commerce Suisse en France
présente maintenant sur

MINITEL

36-16
CECOM

Une source de renseignements
disponibles 24 h/24.

GAGNER DU TEMPS POUR DES AFFAIRES FLORISSANTES.



Les liaisons aériennes rapides de Crossair vous font gagner beaucoup de temps - dans le confort.

Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages IATA. Ou demandez à votre Crossair à **Bâle** 061 57 35 25, **Berne** 031 54 55 33, **Genève** 022 98 88 31, **Lugano** 091 50 50 01, **Zurich** 01 81 64 343.

CROSSAIR